

Compte rendu de la séance du 27 juillet 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Benjamin PIGNARD

Ordre du jour:

- Désignation des délégués au SICTOM Velay Pilat
- Désignation des délégués au syndicat Mixte du PNR
- Désignation des délégués au Syndicat mixte Ouvert A.G.E.D.I.
- Désignation d'un représentant au Syndicat d'Initiative
- Désignation de référents ambroisie
- Avenant petit patrimoine
- Demande subvention plan de relance Voirie Grande Rue
- Règlement cantine scolaire
- Règlement accueil périscolaire
- Règlements salle polyvalente et gymnase
- Compte-rendu des commissions municipales
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Désignation des délégués au SICTOM Velay Pilat (DE 2020 07 01)

Vu l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Conformément aux statuts du SICTOM Velay Pilat, la commune dispose de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Considérant qu'il convient de les désigner au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours,

Considérant que pour l'élection des délégués de la commune au comité du syndicat intercommunal, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

Considérant que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire,

Considérant les candidatures de Lucile KROLL et Philippe LAGNIET pour les sièges de titulaire,

Considérant les candidatures de Bernard VILLEMAGNE et Henri BENIERE pour les sièges de suppléant,

Considérant qu'il a successivement été procédé à l'élection au scrutin secret des postes de délégués titulaires et de délégués suppléants

Considérant les résultats du dépouillement du vote pour les sièges de titulaire

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Voix recueillies par Lucile KROLL : 10
- Voix recueillies par Philippe LAGNIET : 10

Considérant les résultats du dépouillement du vote pour les sièges de suppléant

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
- Nombre de bulletins blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 10
- Voix recueillies par Bernard VILLEMAGNE : 10
- Voix recueillies par Henri BENIERE : 10

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE comme délégués qui représenteront la commune au SICTOM Velay Pilat :

- Mme Lucile KROLL – délégué titulaire
- M. Philippe LAGNIET – délégué titulaire
- M. Bernard VILLEMAGNE – délégué suppléant
- M. Henri BENIERE – délégué suppléant

Désignation des délégués au syndicat Mixte du PNR (DE 2020 07 02)

Vu l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Considérant que la commune est membre du syndicat mixte du Parc Naturel du Pilat

Conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Considérant qu'il convient de les désigner au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours,

Considérant que pour l'élection des délégués de la commune au comité du syndicat mixte du PNR, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

Considérant que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire,

Considérant la candidatures de Benjamin PIGNARD pour le siège de titulaire,

Considérant la candidature de Stéphane DOBY pour le siège de suppléant,

Considérant qu'il a successivement été procédé à l'élection au scrutin secret du poste de délégué titulaire et de délégué suppléant

Considérant les résultats du dépouillement du vote pour le siège de titulaire

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Voix recueillies par Benjamin PIGNARD : 10

Considérant les résultats du dépouillement du vote pour le siège de suppléant

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
- Nombre de bulletins blancs : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Voix recueillies par Stéphane DOBY : 10

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE comme délégués qui représenteront la commune au Syndicat mixte du PNR du pilat:

- M. Benjamin PIGNARD – délégué titulaire
- M. Stéphane DOBY – délégué suppléant

Désignation des délégués au Syndicat mixte Ouvert A.GE.D.I. (Agence de Gestion et Développement Informatique) (DE 2020 07 03)

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 15 mars 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE :

- Monsieur Philippe LAGNIET, conseiller municipal, comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- Madame Christine VEY, conseillère municipale, comme déléguée suppléante.

AUTORISE Madame le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Désignation d'un délégué au Syndicat d'Initiative (DE 2020 07 04)

Madame le Maire expose à l'Assemblée que suite aux élections municipales du 15 mars 2020 , il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué chargé de représenter la commune au sein du Syndicat d'Initiative du Bessat, Antenne de l'office du Tourisme du Pilat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE par la voie du scrutin, le délégué suivant :

- Mme Isabelle VERNAY, Maire

La déléguée ci-dessus a déclaré accepter son mandat.

Désignation de référents ambroisie (DE 2020 07 05)

Madame le Maire expose à l'assemblée que pour reprendre les préconisations du dernier **arrêté préfectoral n°2019-039 portant sur l'ambroisie** , il est demandé à chaque collectivité de désigner des référents "ambroisie" (au moins 2 : si possible un élu et un agent). Cette désignation doit désormais être enregistrée via le formulaire "en ligne" créé par l'Observatoire des Ambrosies à l'attention des collectivités.

L'Observatoire communiquera par la suite le listing complet des nouveaux référents désignés sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes. La désignation par ce canal permet en outre de demander l'ouverture d'un compte individuel (si les référents le souhaitent) donnant l'accès aux données collectées sur la plateforme signalement-ambroisie.fr ; cela permet notamment d'être informé en temps réel de l'émission d'un signalement d'ambroisie sur son territoire et de tracer sa gestion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE :

- Monsieur Roland BACONNIER, conseiller municipal,
- Monsieur Jérôme RULLIERE, adjoint technique principal de 2ème classe

comme référents de la collectivité

DIT que ces désignations seront enregistrées via le formulaire en ligne créé par l'Observatoire des ambrosies.

Avenant petit patrimoine (DE 2020 07 06)

Vu la délibération n° 2015-11-01 du 13 novembre 2015 approuvant l'avant-projet concernant les travaux sur éléments du petit patrimoine et sollicitant l'aide financière du Conseil départemental,

Vu la délibération n° 2019-07-04 du 8 juillet 2019 approuvant l'offre de l'entreprise BRIAT pour un montant de 31 090,00 € H.T.,

Considérant que des travaux supplémentaires sont nécessaires sur le muret d'enceinte du Sacré Coeur,

Madame le Maire soumet à l'assemblée, l'avenant de l'entreprise BRIAT pour un montant de **2 390,00 € H.T.**, soit 2 868,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant ci-dessus et **AUTORISE** Madame le Maire à le signer.

Demande subvention plan de relance Voirie Grande Rue (DE 2020 07 07)

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'à l'occasion des travaux humides dans la Grande Rue - RD 8, la purge de la structure de chaussée en grave ciment se prolongeant sous les trottoirs a provoqué leur effondrement.

Cet état de fait oblige la commune à prévoir leur réfection complète. Cette opération prendra en compte la sécurisation et mise en accessibilité PMR ainsi que la rénovation des trottoirs et de la partie de chaussée des stationnements sur la section de la RD8 entre le rond-point et l'école.

Madame le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal l'estimatif de ces travaux supplémentaires pour un montant total de **162 927,00 € H.T.**, soit 195 512,40 € T.T.C.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental au titre du plan de relance.

Les crédits afférents seront inscrits au budget communal de l'exercice 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet

- **SOLLICITE** l'aide financière du CONSEIL DÉPARTEMENTAL pour financer cette opération dans le cadre du Plan de Relance.

Règlement cantine scolaire (DE 2020 07 08)

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire interministérielle n° 2001-118 du 25 juin 2001 ;

VU le Code de l'éducation et notamment les articles L. 212-4 et L. 212-5 ;

VU la délibération N° 2017-06-07 du 9 juin 2017 approuvant le marché public de la cantine scolaire du Bessat avec l'entreprise de restauration ELIOR comme prestataire ;

VU la délibération n°2019-05-02 du 24 mai 2019 approuvant la modification du règlement intérieur et la révision des tarifs de la cantine scolaire ;

CONSIDÉRANT la compétence de la commune à fixer les tarifs de restauration scolaire ;

Après avoir pris connaissance des modifications apportées au règlement intérieur pour la cantine scolaire

APPROUVE ledit règlement qui devient exécutoire à cette date.

DÉCIDE de reconduire pour l'année scolaire 2020 - 2021, les mêmes tarifs que l'année précédente, à savoir :

- Abonnement annuel permanent : **3,65 €** par repas
- Abonnement régulier par période: **3,90 €** par repas
- Occasionnel avec ticket : **4,90 €** par repas

DIT que les recettes seront inscrites au budget.

Règlement salle polyvalente (DE 2020 07 09)

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n° 2018-12-07 en date du 7 décembre 2018 portant révision des tarifs de location de la salle polyvalente,

Vu la délibération n°2019-05-05 en date du 24 mai 2019 portant approbation de la modification du règlement intérieur pour la location de la salle polyvalente,

Après avoir pris connaissance des modifications apportées au règlement intérieur

APPROUVE ledit règlement qui devient exécutoire à cette date.

Règlement de mise à disposition des salles aux associations (DE 2020 07 10)

Le Conseil municipal,

Vu la délibération en date du 18 mai 2005 portant approbation de la modification du règlement intérieur pour la mise à disposition des salles aux associations locales,

Après avoir pris connaissance des modifications apportées au règlement intérieur

APPROUVE ledit règlement qui devient exécutoire à cette date.

Prorogation COCA (DE 2020 07 11)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'un Contrat Communal d'Aménagement (COCA) a été signé le 30 septembre 2014 avec le Département de la Loire et arrive à échéance le 30 septembre 2020,

Considérant que dans le cadre du COCA, la commune bénéficiait :

- d'une subvention de 20 075,00 € au titre de la valorisation architecturale du petit patrimoine et qu'en raison des mesures sanitaires liées à la Covid 19, les travaux n'ont pas pu être réalisés dans les délais impartis.
- d'une subvention de 41 252,00 € pour les travaux de rénovation énergétique de la maison communale qui font l'objet d'un accompagnement de l'ADEME et n'ont ainsi pas encore été programmés.

Vu le courrier en date du 22 avril 2020 adressé au Conseil départemental sollicitant la prorogation du COCA,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**,

SOLLICITE la prorogation de la durée du contrat d'un an, à savoir jusqu'au 30 septembre 2021.

Compte-rendu des commissions municipales :

- Voirie : une réunion d'information pour les habitants de la Grande Rue a eu lieu. Réouverture de la circulation le 7 août.

La séance est levée à 21 heures 01

Le prochain Conseil municipal est prévu le vendredi 25 septembre 2020.

Pour extrait certifiée conforme.

Le Maire

Isabelle VERNAY

